



N.A.0. - 29 AVRIL 2013

Dernière réunion des négociations

Vous trouverez ci-dessous les avancées depuis la dernière réunion

- ☛ 250 € de prime par an réintégré dans le salaire fixe des mensuels
- ☛ **Monétarisation de jours du CET :**
 - 2 Jours maxi compte épargne temps = Monétarisé en juin 2013
 - 3 Jours maxi de compte épargne temps = Monétarisé en Janvier 2014

Hypothèse ; Nous pourrions peut être monétarisé la demie journée en décembre 2013

- ☛ **PRISE EN CHARGE DE 12,50€**

A partir du 1^{er} juillet augmentation de 12,50 € pour la part patronale :

Exemple : Actuellement la part mutuelle pour un salarié est de **52,77 €** Elle passera à **40,24 €** à partir du 1^{er} juillet Soit 150 € par an

Afin de valider cette participation de l'entreprise un avenant à l'accord sur la mutuelle à revoir avant 1^{er} juillet 2013.

- ☛ 1 Journée supplémentaire pour enfants malade pour famille de 3 enfants et + Jusqu'à 16 ans

- ☛ **REMUNERATIONS INFERIEURES AU TAG :**

il sera vu pour chaque catégorie au cas en cas de salaire inférieur au TAG

L'harmonisation des Coefficients de l'entreprise et Resys et Infotec sera revue en même temps.

A la rentrée sept au plus tard

Dans le cas des dossiers des techniciens Risys dont les coefficients sont très inférieurs seront revu en direct avec la R.H..

- ☛ **NOTE DE FRAIS**

Participation au déjeuner, soirée étape..... restent inchangés

- ☛ Que se passe-t-il pour les salariés sur site « ex Risys »
Si une permanence chez le client est prévue le salarié travaille.
Si le client fait le pont, le salarié prend un jour de congé. Pas changement.

- ☛ Pour les salariés « ex Risys » sur MIAMI les 38h05 sont appliqués à partir du 1^{er} avril 2013.

- ☛ **L'EGALITE HOMME FEMME**

Harmonisation des salaires entre hommes et femme

PV va être transmis par la direction

Rétroactif au 1^{er} mai / Vu en CE



VOS ELUS **CFTC** AU COMITE D'ENTREPRISE RESTENT A VOTRE DISPOSITION

Michel CERVONI – CAF DNCS - ☎ 06.19.68.20.62

Christophe MENU – ITSD UO NORD - ☎ 06.22.70.81.04

Béatrice LIUGUES – IDV CR - ☎ 06.60.19.47.04

Christian IVANES – Responsable Plans - ☎ 06.70.53.85.20

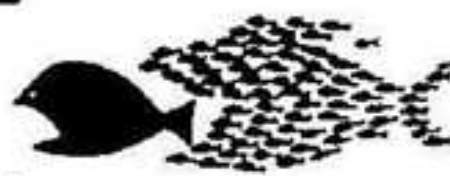
Eliane BEYLER - APC - ☎ 03.88.68.28.04

Jean Philippe LOPEZ – ESCRC IDF - ☎ 06.73.99.06.28

Giuseppe FERLAZZO - ESRC IDF - ☎ 06.08.69.92.09



SYNDIQUEZ-VOUS



L'Union fait la Force

Michel CERVONI
☎ 06.19.68.20.62
Béatrice LIUGUES
☎ 06.60.19.47.04
Eliane BEYLER
☎ 06.60.04.98.04
Christophe MENU
☎ 06.22.70.81.04



Christian IVANES
☎ 06.70.53.85.20
Jean Philippe LOPEZ
☎ 06.73.99.06.28
Giuseppe FERLAZZO
☎ 06.08.69.92.09

Réduction d'impôt au titre des cotisations versées aux organisations syndicales :

Pour les cotisations versées aux organisations syndicales à compter du 1er janvier 2005, le taux de la réduction d'impôt est porté de 50% à 66%.